

CONSEIL MUNICIPAL 2018-05

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 19 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Clermont-Savès, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil.

Etaient présents : M Gaëtan LONGO M Raymond BORT M Alain BESCOP M Michel ESPINASSE M Philippe CAPDEVILLE Mme Nathalie MARSOT	Absents donnant procuration : M. Patrick MEGRIER à M. Alain BESCOP M.Arnaud AUGIER à M. Philippe CAPDEVILLE Absentes : Mme Magalie BENSIMON Mme Nadine DAX Secrétaire de séance : Nathalie MARSOT
---	--

Le dernier compte-rendu du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

5.1 : Présentation du « Protocole de Participation citoyenne » par le Gendarmerie

Compte tenu des difficultés d'obtenir un rendez vous avec la gendarmerie, le Maire propose de repousser la présentation.

5.2 : Transfert de la compétence « jeunesse / Planification / GEMAPI » : Fixation des compensations

M le Maire lit le rapport de la CLECT et demande au conseil de se prononcer sur le montant des attributions de compensation pour l'année 2018 suite au transfert de la compétence jeunesse, de la planification et de la GEMAPI à la Communauté de Communes.

L'attribution de compensation définitive pour l'année 2018 à verser s'élève à 5 873 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

5.3: Participation aux frais de fonctionnement de scolarité année 2017/2018, de la commune de L'Isle-Jourdain

M le Maire informe le Conseil que 17 enfants sont scolarisés à l'école élémentaire et 14 enfants à l'école maternelle de l'Isle-Jourdain. La participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de l'Isle-Jourdain s'élève à 36 238 € pour l'année scolaire 2017 / 2018.

Accord de l'Assemblée.

5.4 : Fixation des tarifs d'occupation de la salle par les associations sportives

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs d'occupation de la salle des fêtes par les associations pour l'année 2018-2019 :

- Clochette L'isloise = 270 €
- MP2 = 180 €
- Objectif Boxe = 500 €

5.5 : Modification des statuts du SDEG

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SDEG.

5.6 : Décision Modificative n° 1 - Produits de cessions d'actifs et AC 2018

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 775 Prdts de cessions d'immob.	2 000 €	
R 024 Produits de cessions		2 000 €
D 022 Dépenses imprévues	4 877 €	
D 615228 Autres bâtiments	996 €	
D 739211 Attribution de Compensations		5 873 €

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative à l'unanimité

5.7 : Compte-rendu de réunions diverses.

5.8 : Questions diverses.

Fin de séance à 21 h 10

Prochain conseil le 8 novembre 2018

Gaëtan LONGO
Maire